



Restriction d'utilisation d'eau potable

Les chaleurs record et la sécheresse persistante ont un effet sur la capacité du niveau d'eau de la nappe phréatique et du débit des sources. Vu les fortes chaleurs de ces derniers jours et l'abaissement des niveaux d'eau, la Commune de Le Pâquier invite ses citoyens à **réduire au maximum leur consommation d'eau dès maintenant.**

Pour garantir un approvisionnement suffisant de la population et du bétail durant les prochaines semaines et pour conserver une réserve minimale en cas d'incendie, les mesures suivantes sont à prendre immédiatement :

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT

- d'arroser les pelouses et les jardins (tuyaux, jets d'eau, etc.)
- de laver les véhicules (voitures, vélos, etc.)
- de remplir les piscines

Nous vous invitons aussi à prendre des mesures pour limiter votre consommation d'eau en :

- remplaçant les bains par de courtes douches
- ne laissant pas couler l'eau du robinet inutilement
- veillant à bien remplir les lave-vaisselle et lave-linge avant de les faire fonctionner

Ces interdictions sont à appliquer jusqu'à nouvel avis.

La Commune de Gruyères, de laquelle dépend une partie de notre approvisionnement en eau, a dû prendre des mesures de restriction similaires.

Nous comptons sur la compréhension de chacun et vous remercions d'avance de respecter ces principes.

Le Pâquier, le 16 août 2018